

CEDEAO  
Communauté Économique des  
États d'Afrique de l'Ouest



ECOWAS  
Economic Community of  
West African States

Conseil Ouest et Centre Africain pour  
la Recherche et le Développement  
Agricoles



West and Central African Council for  
Agricultural Research and  
Development

# Termes de Référence

**Pour un Consultant Chargé d'une « étude *ex ante*  
sur l'impact socioéconomique et  
environnemental des OGM en Afrique de  
l'Ouest »**

Février, 2010

---

7, Avenue Bourguiba, BP 48- cp18523- Dakar SENEGAL  
Tel 221 869 96 18 Fax 221 869 96 31  
[secoraf@coraf.org](mailto:secoraf@coraf.org) [www.coraf.org](http://www.coraf.org)

## **Termes référence d'une Consultation en vue d'une étude *ex ante* sur l'impact socioéconomique et environnemental des OGM en Afrique de l'Ouest**

**Lancement** : 15 Juin 2010

**Clôture** : 02 Juillet 2010

### **1. Introduction**

Depuis le Sommet de Sacramento (USA) en juin 2003, l'Afrique de l'Ouest explore les voies d'une utilisation appropriée de la biotechnologie pour accroître la productivité agricole et réduire les problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de pauvreté. En effet, des recommandations ont été formulées à ce sommet pour faciliter l'accès des Pays en Développement aux nouvelles technologies agricoles et alimentaires dans le but de réaliser les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation, à savoir réduire la faim de moitié dans le monde d'ici 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations, une conférence régionale pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue en juin 2004, à Ouagadougou (Burkina Faso). Elle avait pour thème « la maîtrise des sciences et technologies en vue d'accroître la productivité agricole en Afrique : perspectives ouest- africaines ». Cette conférence a fait ressortir entre autre la nécessité d'établir un système d'information publique sur les biotechnologies par les États d'Afrique de l'Ouest, un partenariat entre les institutions Ouest Africaines de recherche et leurs homologues du Nord, en particuliers celles des États- Unis d'Amérique, en matière de sciences et de technologie agricoles et un centre ouest africain de biotechnologie. La conférence a également pris les décisions d'organiser une conférence ministérielle sur les biotechnologies sous l'égide de la CEDEAO et du Gouvernement du Mali à Bamako, afin d'adopter un plan d'action pour promouvoir les biotechnologies et harmoniser la réglementation sur la biosécurité et d'institutionnaliser une conférence ministérielle sur les biotechnologies en Afrique de l'Ouest, comme première mesure en vue de la création d'une conférence des ministres africains sur les biotechnologies.

Dans cette perspective, la deuxième Conférence ministérielle des pays de l'espace CEDEAO sur la biotechnologie et la biosécurité tenue du 21 au 24 juin 2005 à Bamako (Mali), a défini les orientations globales d'un Plan d'Actions (PA) et a décidé de l'institutionnalisation d'une conférence ministérielle régulière sur les biotechnologies. Elle a également demandé à la commission de la CEDEAO, en relation avec le CORAF/WECARD et l'INSAH/CILLS, de finaliser et de faire circuler un PA détaillé pour la mise en œuvre leurs recommandations.

Ce Plan a été élaboré, sur la base d'un processus participatif ayant aussi impliqué l'UEMOA et les réseaux régionaux travaillant dans le domaine. Le « Plan d'Action pour le Développement de la Biotechnologie et de la Biosécurité » (PADBBAO) comporte 3 Objectifs Opérationnels :1) le développement des produits biotechnologiques dans l'espace CEDEAO, en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité agricoles et gérer durablement les ressources génétiques, 2) la mise en œuvre d'une approche régionale de la biosécurité et, 3) la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination, de pilotage, de suivi et d'évaluation, ainsi qu'un plan de financement.

Il a été validé par les experts de la région et adopté lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de Mai 2007, à Accra.

En liaison avec le mandat du CORAF/WECARD dans la région, la CEDEAO lui a confié la mise en œuvre de l'Objectif Spécifique 1 et certaines actions de l'Objectif Spécifique 3 du PDBBAO.

En dehors des craintes formulées vis à vis les OGM concernant leur impact négatif éventuel sur l'environnement et la santé humaine, certaines ONG s'inquiètent aussi de l'impact socioéconomique négatif possible que pourrait entraîner l'adoption des OGM dans le monde paysan de l'espace CEDEAO. Même si une telle inquiétude ne s'applique pas qu'aux OGM, il est important d'évaluer l'introduction de nouvelles technologies ou de nouveaux produits dans un système agricole déjà instable.

Cependant, la tendance qui consiste à ne voir les OGM que sous un angle d'impact négatif potentiel est très réductrice car une étude sérieuse doit prendre en compte, certes, les risques d'adoption d'une technologie mais elle doit aussi évaluer les risques de la non-adoption de ces technologies. En effet, de nombreuses autres voix que celles des ONG environnementalistes s'élèvent pour attirer l'attention des décideurs sur les dangers que courraient l'Afrique au plan de la sécurité alimentaire, si elle ne prenait pas maintenant, le train de la biotechnologie.

Dans le cadre de son Plan d'Actions pour le Développement de la Biotechnologie et la Biosécurité en Afrique de l'Ouest (PDBAO), la CEDEAO a adopté, comme principe de base, l'institutionnalisation de l'évaluation complète (environnementale, sanitaire et socio-économique) des impacts potentiels de l'introduction des OGM dans le système agricole ouest- africain. Pour cela, elle conditionnera toutes ses actions en faveur des tests d'adaptation ou d'adoption d'un OGM à des études d'impacts parallèles ou *ex ante*. Ces études seront faites par des consultants indépendants pour aviser les décideurs politiques de la région.

Le présent appel à proposition se situe dans ce cadre et concerne une activité prévue dans le PDBBAO dont la mise en œuvre est confiée au CORAF/WECARD. L'étude est financée sur les fonds de la CEDEAO dans le cadre du Plan de Travail validé pour l'exercice 2009. Cette étude portera sur les impacts prévisibles de tous les produits actuellement disponibles, potentiellement transférables ou déjà en voie de transfert dans la région.

## **2. Tâches du Consultant**

- Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Gestionnaire du Programme de Biotechnologies et Biosécurité du CORAF/WECARD ;
- Il fera la revue de tous les produits OGM existants ou en voie de développement qui pourraient être utiles à la région dans le cadre de ses objectifs de lutte contre la famine et la pauvreté;
- Il identifiera ceux qui ont les meilleurs potentiels (facilité de transfert, adaptabilité aux écosystèmes de la région, acceptabilité, etc.) ;
- Il analysera les impacts environnementaux, sanitaires et socio-économiques potentiels (bénéfiques et/ou négatifs);
- Il proposera ensuite des mesures devant permettre une adoption de ces OGM avec le minimum de risques possible ;
- Il identifiera les pays dans lesquels les conditions sont réunies pour de tels transferts ainsi que les besoins en renforcement des capacités de ceux qui ne réunissent pas les conditions

- Il proposera enfin des mécanismes de collaboration entre les institutions de la région et les institutions internationales ainsi que les pays développés renommés en la matière, pour faciliter l'amélioration de leurs capacités ;

Le consultant devra rédiger un rapport d'étude qui fera, au minimum, ressortir de manière synthétique :

- Les produits OGM transférables existants ;
- Un tableau récapitulatif des avantages et inconvénients identifiés au cours de l'étude ainsi que les propositions de mesures correctives ;
- Un tableau récapitulatif des capacités des pays ainsi que les mesures de renforcement nécessaires ;
- Un tableau des institutions internationales et des pays développés indiquant les domaines dans lesquels leurs apports seraient optimaux pour le renforcement des capacités des pays de la région ;

Le rapport du consultant devra aussi contenir une note conceptuelle d'au maximum 4 pages pour un projet de renforcement des capacités des pays.

### 3. Durée de la mission

La durée maximale de la mission est de 1 mois. Elle s'étendra du **15 Juillet au 15 Aout 2010**. Au démarrage de la mission, le Consultant proposera un plan et une méthodologie de travail qui seront validés au niveau du Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD et de la Commission de la CEDEAO.

### 4. Obligations concernant les rapports

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra fournir au CORAF/WECARD les types de rapports ci-après :

- ***un rapport de démarrage, une semaine après le début de la mission.*** Ce rapport devra indiquer la démarche méthodologique, les pays à visiter, le calendrier précis de la mission, le plan du rapport de l'étude, les acteurs à rencontrer et à contacter par e-mail etc. ;
- ***un rapport provisoire, une semaine après la fin de la mission de terrain.*** Ce rapport devra présenter tous les résultats de l'étude ;
- ***un rapport définitif*** qui prend en compte les observations à l'issue de l'étude.

Les rapports rédigés en langue française ou anglaise seront transmis au Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD en version électronique.

### 5. Rémunération

En conformité avec la politique du CORAF/WECARD et de la CEDEAO sur les rémunérations pour services rendus, le Consultant recevra une rémunération correspondant à son niveau d'expérience. Le présent travail sera rémunéré sur une base de 25 jours ouvrables. Les modalités de paiement du Consultant seront spécifiées dans le contrat de service qui sera signé entre le Consultant et le Directeur Exécutif du CORAF/WECARD.

## 6. Profil du Consultant

Le consultant doit avoir le profil minimal suivant :

- Etre au moins un Ingénieur Agronome ayant une expérience en matière d'analyse socio-économique et environnementale.
- Avoir une bonne connaissance des Biotechnologies et en particulier des OGM ainsi que des questions spécifiques à la biosécurité
- Avoir au moins dix ans d'expérience pratique pertinente en Recherche- Développement agricole dont au moins la moitié passée dans la région de l'Afrique de l'Ouest
- Avoir une bonne connaissance du contexte régional et international en matière de biosécurité et de biotechnologie ;
- Avoir une bonne connaissance de la Politique Agricole et des Programmes de Développement Agricoles de la CEDEAO ;
- Avoir une bonne connaissance du Protocole de Cartagena et des méthodes d'évaluations des risques liés aux OVM;
- Avoir une expérience dans les études d'impacts environnementaux ;
- Avoir une bonne expérience dans les études prospectives et dans les analyses *ex ante*.
- Avoir la maîtrise et pouvoir travailler en anglais et en français
- Etre disponible pour la période de la mission

## 7. Composition et dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures devront comprendre une manifestation d'intérêt (lettre de motivation), un curriculum vitae détaillé comprenant les noms complets du consultant, ses adresses (adresses postale et électronique, téléphone et fax).

Le dossier doit être envoyé au :

Directeur Exécutif du CORAF/WECARD  
Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD  
7 Avenue Bourguiba, BP 48  
CP 18523 Dakar, Sénégal

Ou, par courrier électronique à [secoraf@coraf.org](mailto:secoraf@coraf.org).

Seuls les consultants présélectionnés seront contactés.